

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE
Gîte « lièvre et la tortue
Moulin de la Plaine – 41800 Trôo »

▶ **Entre les soussignés**

M. Martial Chevallier – L'île Ô reflète

demeurant : 2 rue de La Plaine – Moulin de la Plaine – 41800 TRÔO

N° de téléphone 0254725784, portable : 0607994942,

ci après désignés le propriétaire,

et M.

demeurant à

N° de téléphone

ci après désignés le locataire.

▶ **Désignation**

- La location porte sur le meublé de tourisme « Le corbeau et le renard » situé au
2 rue de La Plaine – Moulin de la Plaine – 41800 TRÔO

- La location est prévue pour adultes et enfants

- Les animaux ne sont acceptés dans la location ou dans la propriété qu'avec l'accord du propriétaire

▶ **Durée**

La location commencera le à partir de 16 heures

pour se terminer le avant 11 heures

(Ou autres horaires à convenir ensemble).

▶ **Le loyer**

- Le montant de la location est de euros charges comprises ou sans les charges.

Le prix de l'électricité, de l'eau, du gaz, sont inclus, le linge de lit est fourni.

- Un acompte représentant 20% du prix de la location sera versé à la réception du contrat,

soit un montant de euros.

- Un acompte est considéré comme débit à valoir sur le prix de la location sauf si le contrat est dénoncé au moins un mois ferme avant le début de la location. Dans ce cas, les sommes seront restituées.

- Le solde sera versé à l'entrée dans les lieux.

- Si le locataire ne règle pas le solde à son arrivée, le propriétaire disposera à nouveau des locaux sans avoir à rembourser le montant de l'acompte versé.

▶ **Dépôt de garantie**

- Un dépôt de garantie sera versé le jour de la prise de la possession des lieux d'un montant de euros correspondant à 20% du prix de la location.

Il sera restitué le jour du départ ou au plus tard dans les 10 jours, selon l'état des lieux et d'un commun accord.

- Le dépôt de garantie ne doit pas être considéré par le locataire comme une participation au paiement du loyer.

Il sert en cas de dégradations commises par le locataire.

- Si le montant des pertes excède le montant de ce dépôt, le locataire s'engage à régler le préjudice après l'inventaire de sortie.

- Le propriétaire s'engage à justifier du montant nécessaire à la remise en état du logement.

- En cas de non-règlement amiable, c'est le tribunal d'instance du lieu de situation de la location qui est compétent.

▶ **Taxe de séjour**

- La taxe est de euros par jour et par personne, soit :

▶ **Etat des lieux-inventaire**

- Un état des lieux et un inventaire seront établis contradictoirement à l'arrivée et à la sortie du locataire.

▶ **Les conditions générales**

Le locataire s'engage :

1. à ne pas amener des personnes supplémentaires sans l'autorisation du bailleur ;
2. à ne pas sous louer le logement ;
3. à user paisiblement des lieux ;
4. à s'assurer contre les risques locatifs tels que le vol, l'incendie, les dégâts des eaux.
5. Les locaux sont propres au début de chaque séjour, ils doivent être rendus propres en fin de séjour par le locataire. Dans le cas contraire, le forfait ménage de 60 E en option, sera appliqué. (hors vaisselle rangée propre comme vous la trouvez à la remise des clés).
6. Les draps et taies d'oreillers sont fournis et seront rendus à peu près pliés par le locataire.

Fait à , le ____/____/____

Signature du locataire :
(précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")

Signature du loueur :

ANNEXE : DESCRIPTION DU LOGEMENT

Description :

Superficie totale des lieux loués : 48 m²

Nombre de pièces principales : 4

Au RDC :

1 / Première Pièce : Salon

2 / Deuxième Pièce : Cuisine- salle à manger

Salle d'eau - toilettes

A l'étage :

3 / Chambre ouverte sur l'escalier

2 lits 80 X 190cm

4 / Chambre lit 140 X 190cm

Places de Parking dans la propriété

Jouissance des équipements réservés aux hôtes des chambres d'hôtes et des gîtes :

- Parc de 3ha, 2 îles, prairie
- Piscine chauffée et sous abri
- Terrain de tennis
- Terrain de pétanque
- Barque
- Jeux pour enfants

Situation :

Exposition et vue :

Ouest : cour privée avec salon de jardin, barbecue

Sud : jardin vers le pont et la grande île

Est : jardin

Nord : allée piétonne

Distance du centre-village : 1,5km

Distance des commerces : restaurant 500m par l'allée piétonne

Commerces : boulangerie, boucher, café-tabac, coiffeur à Sougé (4km)

Principaux commerces, 3 supermarchés, Marché le mercredi et le samedi matin à Montoire-sur-le-Loir 7km

Autre petite ville : Bessé sur Braye 8km – marché le samedi matin

Autres villages avec Boulangerie : Artins 5km, Ternay :5km

Saint-Calais – 15km- marché le jeudi matin et dimanche matin

La Chartre sur le loir – 18km -marché le jeudi matin

Vendôme 25km – marché vendredi et dimanche matin